



RTE – S3REnR AURA – Concertation préalable avec garants – 5 octobre au 31 décembre 2020

Adaptation du dispositif de concertation au contexte sanitaire et aux prescriptions de la Commission Nationale du Débat Public

Note du 12 novembre 2020

Dans le cadre du projet de Schéma Régional de Raccordement au Réseau des Énergies Renouvelables pour la Région Auvergne-Rhône-Alpes, RTE a saisi volontairement la Commission Nationale du Débat Public qui a nommé deux garants, Monsieur Chevallier et Monsieur Campagne. Dès leur nomination, les équipes de RTE et messieurs les garants ont défini un calendrier et des modalités de concertation prenant en compte le contexte sanitaire incertain. La durée de la concertation et la pluralité des modalités avaient été étudiées attentivement et l'ensemble du dispositif avait été pensé dès l'origine de façon à pouvoir s'adapter à une aggravation du contexte sanitaire.

Le décret du 29 octobre 2020 interdit les rassemblements publics dans une phase de recrudescence de l'épidémie Covid-19. A partir de cette date, les réunions publiques territoriales prévues en présentiel devaient donc être repensées. Dans la continuité, la Commission Nationale du Débat Public a publié en novembre un document de positionnement quant aux principes, formes et modalités du débat publics pendant l'épidémie Covid-19.

Ces contraintes règlementaires et ces recommandations de la CNDP ont été partagées avec messieurs les garants de façon à évaluer la conformité de certaines dispositions prises, les modalités à adapter et les nouvelles actions à engager. En parallèle, comme le conseille la CNDP, la spécificité du contexte territorial et notamment le caractère très vaste de la région, a guidé la réflexion tout comme la volonté de ne pas faire reposer la concertation sur de seuls dispositifs numériques même si ces derniers s'avèrent nécessaires pour les rencontres déjà prévues.

RTE, en concertation avec messieurs les garants, s'est donc attaché à répondre aux points suivants en apportant des solutions très concrètes :

- **Garantir un temps adapté et suffisant pour permettre aux citoyen.ne.s de s'exprimer.**
Dès la phase de préparation, RTE a approuvé la proposition de messieurs les garants de porter à près de 3 mois la durée de la concertation, sachant que RTE se rapproche ainsi de la durée maximale fixée par le code de l'environnement. Dès que les modalités ont été adaptées, un vaste plan de communication (insertions presse, relations presse, communication sur les réseaux sociaux, mobilisation d'un réseau de 400 acteurs relais), au travers de relances mails et téléphoniques, a été activé pour s'assurer de la meilleure information de tous.
- **Recueillir l'avis des publics les plus éloignés et davantage fragilisés par l'épidémie.**
Le choix initial d'organiser certaines rencontres à distance répondait à l'objectif de permettre à un maximum de publics d'y participer sans que la barrière géographique ne décourage la participation considérant le périmètre extrêmement large de cette grande région. Le fait de basculer les 4 autres rencontres en distanciel répond aux prescriptions de la CNDP. En revanche, pour favoriser l'accès à ces rencontres, une connexion par téléphone est proposée pour ceux qui ne pourraient se connecter par Internet, une assistance téléphonique est mise en place avant la réunion. En parallèle, une possibilité de contact téléphonique a été mise en place.

- **Permettre des moments d'échanges qualitatifs et maintenir des dispositifs permettant une interpellation ou un questionnement des porteurs du projet.**

L'ensemble des 8 rencontres prévues initialement sont maintenues, y compris les rencontres territoriales qui n'ont pas été fusionnées en une seule rencontre à distance. Cela permettra de disposer de groupes plus restreints et de favoriser ainsi la contribution et l'échange avec le maître d'ouvrage grâce aux fonctionnalités chat et levée de main de Zoom. Pour les ateliers, l'outil Beekast permettra de favoriser la contribution et l'échange direct permettra d'animer les débats. Pour ceux qui souhaiteraient échanger individuellement avec le maître d'ouvrage, une ligne téléphonique dédiée a été créée dès le lancement de la concertation. Les avis déposés sur le site Internet font également l'objet, au besoin, d'une réponse de RTE.

- **Différencier les outils proposés**

Tant pour l'annonce de la concertation que pour la mise en œuvre, les dispositifs ont été largement diversifiés pour éviter que ces derniers ne reposent que sur des solutions digitales.

En résumé, le tableau synoptique ci-dessous présente les modalités de concertation et leurs adaptations compte-tenu du contexte sanitaire.

- o La première partie du tableau présente les modalités de concertation engagées pour **favoriser la participation et la contribution dans un espace numérique.**
- o La seconde partie du tableau présente les modalités de concertation engagées pour **favoriser la participation et la contribution par la voie non-numérique.**

Modalités de concertation	Compléments et adaptations au contexte exceptionnel
<p><u>Partager et échanger dans un espace numérique</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Un webinaire de lancement (<i>tenu en amont du décret du 29 octobre 2020</i>) - Quatre rencontres territorialisées - Trois ateliers thématiques numériques - Un site internet dédié avec un espace contributif 	<ul style="list-style-type: none"> - Bascule en distanciel des quatre rencontres territorialisées : maintien de la territorialisation des rencontres afin de constituer des groupes restreints favorisant la contribution et l'échange grâce aux fonctionnalités « chat » et « levée de main » de l'outil de visio Zoom. - Maintien des ateliers participatifs numériques avec recours à l'outil Beekast permettant de favoriser la contribution et, en parallèle animer le débat. <p>⇒ <i>Pour l'ensemble de ces dispositifs distanciels, une participation par téléphone est proposée ainsi qu'une assistance téléphonique en amont en cas de difficulté de connexion.</i></p>

<p>-</p>	<p>⇒ <i>Lors des rencontres, une attention particulière est portée aux éléments de présentation nécessitant une approche visuelle (cartographie, schéma, etc.) : explicitation des contenus à l’oral et temps d’arrêt réguliers pour s’assurer que les participants aient compris les éléments présentés (dans le cas notamment de participation téléphonique).</i></p>
<p><u>Partager et échanger par la voie non-numérique</u></p> <p>- La permanence téléphonique : un contact téléphonique est joignable tout au long de la concertation permettant d’obtenir des informations et d’émettre des contributions.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Envoi postal d’un kit contributif à près de 500 acteurs-relais et intercommunalités composé de : <ul style="list-style-type: none"> ○ Un questionnaire à remplir à titre individuel ou collectif ○ Une enveloppe T pour retourner le questionnaire ○ Un courrier explicatif invitant à le diffuser largement. - Diffusion du questionnaire contributif aux personnes ayant participé aux rencontres avec possibilité de le retourner de façon scannée ou par courrier. - Prise de contact avec des radios et TV locales pour organiser si possible des interventions et échanges.

La nécessaire mobilisation préalable :

Le vaste plan de communication présenté ci-dessus (insertions presse, relations presse, communication sur les réseaux sociaux, mobilisation d’un réseau de 400 acteurs relais au travers de relances mail et téléphonique) est poursuivi et renforcé :



- Renforcement de l'implication des médias régionaux :
 - o Interviews données dans les médias locaux avec présentation des adaptations au dispositif (cf. La Tribune, Essor Isère).
- Renforcement des actions de mobilisation téléphoniques à destination des acteurs relais en doublant notamment le dispositif par un rappel des intercommunalités s'assurant qu'elles aient correctement diffusé l'information auprès des communes suite à une première relance.